

Arrêté de police.

Objet : Mesures de circulation rues Vallée, du Gravier, Basse Voie et Céleste Balthasart suite à des travaux sur le réseau de la C.I.L.E. du 2 au 10 mai 2024.

Le Bourgmestre,

Vu les articles 130 bis, 133 et 134 de la loi communale;

Vu l'arrêté royal du 01/12/1975 (Code de la Route);

S'agissant d'une mesure en matière de circulation routière à caractère provisoire;

Vu la demande des Ets HYDROGAZ représentés par M. N. RADIC 04/247.60.67 pour une fermeture temporaire de la circulation rue Vallée, dans le cadre de travaux à réaliser sur le réseau de la C.I.L.E.;

Considérant que ces travaux nécessitent une fermeture partielle de la chaussée à la circulation et la mise en place d'un itinéraire de déviation;

Considérant la nécessité de prévoir les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Vu l'urgence;

A R R E T E :

Article 1 : Du 2 au 10 mai 2024 dès 8h30, les mesures de circulation suivantes sont d'application :

- 1. La circulation est interdite à tout conducteur, excepté circulation locale, rue Vallée. Le stationnement et la circulation sont interdits au droit du chantier. Les usagers sont déviés via rues du Gravier- Basse Voie et Céleste Balthasart.
- 2. La circulation est organisée en sens unique rue Céleste Balthasart et permise dans le seul sens rue du Gravier vers rue de la Station.
- 3. La vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h rues du Gravier, Basse Voie et Céleste Balthasart et le stationnement est interdit dans ces deux dernières rues..

Article 2 : Pour la même période, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h rues du Gravier, Basse Voie et Céleste Balthasart.

Article 3 : La signalisation routière sera placée conformément au Code de la route.

Article 4 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis des peines prévues par la loi.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché. Il sera transmis à Monsieur le Gouverneur de la Province, ainsi qu'à Monsieur le Procureur du Roi de Liège, Monsieur le Juge de Paix de Fléron et Monsieur le Juge de Police de Liège. Il sera soumis au Collège communal lors de sa plus prochaine séance.

Fait à Chaudfontaine, le 30 avril 2024

Le Bourgmestre,

D. BACQUELAINE